



**2 place de la mairie  
71960 VERGISSON**

## **COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU 07 juillet 2021**

*Suivant l'article L 2121-25 du CGCT*

*Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande*

**Le 7 juillet 2021 à 19.30, à la mairie, s'est réunis :**

- **Mesdames et Messieurs Anne BROCHETTE, Eve REY, Daniel BARRAUD, Cécile REBILLARD, Sylvain DAFFLON, Charles Edouard DROUIN, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE, Monique BICA, Didier VEILLITH, Nathalie CROIZAT**

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

**Pouvoir(s) : remis à Cécile REBILLARD**

### **N° 2021-26 ► **salle des fêtes de Vergisson / choix de l'architecte****

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal :

- A décidé de procéder à un aménagement de la salle des fêtes englobant le rez de chaussée,
- A fait appel à 2 architectes leur demandant de fournir une étude de faisabilité, esquisses et honoraires.

Après réception des projets, études et propositions d'honoraires de chacun, le conseil municipal s'est prononcé majoritairement favorable au projet du cabinet d'architecture « Translucide ».

POUR : 10

### **N° 2021-27 ► **salle des fêtes et de réunions de Vergisson / gestion****

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de procéder annuellement au changement du responsable titulaire et suppléant en charge de la gestion des salles communales. Jusqu'à présent, Eve Rey et Monique Bica étaient les personnes référentes.

Après proposition, sont nommés à compter du 01/06/2021 jusqu'au 31/05/2022 :

- Vivien Saumaize, responsable titulaire
- Nathalie Croizat, responsable suppléante

POUR : 10

### **N° 2021-28 ► **Comptabilité budget communal : DM 2****

Madame le Maire présente une délibération modificative n°2, suite au rajout d'une opération d'amortissement liée au réaménagement d'un emprunt. Le conseil municipal approuve le mouvement de crédit de 5431 euros.

POUR : 10

### **N° 2021-29 ► **Site internet : demande de subvention****

Madame le Maire rappelle le devis retenu pour l'élaboration du site internet avec diffusion automatique des informations sur la messagerie ou mobile des administrés et informe le conseil municipal que ce type de projet peut faire l'objet d'un financement « transformation numérique des collectivités territoriales ».

Le conseil municipal sollicite auprès de l'état, l'aide financière maximale dans le cadre des fonds « transformation numérique des collectivités territoriales ».

Le conseil municipal se prononce également sur le logo de la commune de Vergisson, à partir de plusieurs propositions.

POUR : 10

**N° 2021-30 ► Voirie : subvention MBA – fonds de concours voirie**

Madame le Maire rappelle le devis retenu pour des travaux de voirie d'un montant de 17 733.78 euros HT par délibération 2021-24 ainsi que les crédits restants dans le cadre du fonds de concours voirie – MBA, mandat 2020-2026, à savoir la somme de 18614.71 euros.

- Après l'exposé, le conseil municipal sollicite auprès de MBA – l'aide dans le cadre du fonds de concours voirie à hauteur de 50% du montant des travaux, à savoir 8866.89 euros.

POUR : 11

**N° 2021-31 ► Motion de la Fédération nationale des communes forestières**

Suite aux annonces faites le 10 juin 2021 par les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et des Relations avec les collectivités territoriales, à savoir, comme en 2015 :

- augmenter la contribution des Communes forestières de près de 30 millions d'euros au budget de l'ONF,
- supprimer 500 emplois,

La fédération nationale des communes forestières demande le soutien de l'ensemble des communes pour le retrait de ces mesures qualifiées d'incohérentes ; le conseil municipal approuve la motion ainsi proposée, qui sera transmise aux différents ministères.

POUR : 11

Le Maire.